



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX CONCOURS DUNAMIS 2012

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- Être en affaires et légalement constitué depuis le 1^{er} janvier 2010 (relève entrepreneuriale ou familiale : minimum 5 ans).
- L'entreprise doit posséder un établissement d'affaires à Laval.
- L'entreprise doit soumettre l'**original** de la lettre attestant la santé financière de l'entreprise; celle-ci sera dûment signée par un expert-comptable externe ou par un responsable d'une institution financière.
- Chaque catégorie possède ses propres critères d'évaluation.
- Pour la catégorie « Grands Prix du tourisme québécois - Laval », l'entreprise doit être membre en règle de Tourisme Laval.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- a) Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site Web de la Chambre (www.ccilaval.qc.ca) au plus tard le **31 janvier 2012* à 16 h**. Un maximum de deux catégories par entreprise est permis.
- b) Une fois l'inscription reçue et validée, en accord avec les critères d'admissibilité, la Chambre vous fera parvenir le questionnaire approprié par courriel.
- c) Déposer officiellement le dossier de candidature complet (questionnaire dûment rempli et lettre d'attestation financière) de votre entreprise, par courriel à la Chambre, au plus tard à la date limite pour le dépôt des dossiers de candidature, le **10 février 2012* à 16 h**. **Exceptionnellement, la date limite de remise des dossiers de candidature pour les Grands Prix du tourisme québécois – Laval sera le 16 décembre 2011.**
- d) **Grands Prix tourisme québécois – Laval : inscription officielle auprès d'Hélène Vézina, à Tourisme Laval, à l'adresse hvezina@tourismelaval.com**

* Ces dates peuvent être reportées par la Chambre, à sa seule discrétion.



MOTIFS DE REFUS DE CANDIDATURES, ENTRE AUTRES :

- Une entreprise commanditaire du Concours Dunamis ne peut pas présenter sa candidature dans la catégorie qu'elle commande, mais peut le faire dans toute autre catégorie;
- Une société paragouvernementale ou une filiale contrôlée majoritairement par celle-ci ne peut pas présenter sa candidature;
- Une entreprise ne peut pas présenter sa candidature si un de ses représentants siège au comité Dunamis ou s'il est membre du jury du Concours;
- Pour la catégorie « Cadre, entrepreneur ou professionnel de moins de 35 ans », la personne présentant sa candidature ne peut pas être impliquée personnellement comme membre du conseil d'administration de la Chambre, du jury ou du comité Dunamis;
- Une entreprise, lauréate d'un Dunamis 2011, ne peut pas présenter sa candidature dans la même catégorie, mais pourra le faire dans une autre;
- Un dossier de candidature présenté en version manuscrite sera refusé.

ÉVALUATION DES CANDIDATURES PAR LE JURY ET VÉRIFICATION

Les membres du jury sont sélectionnés par le comité organisateur afin de procéder à la sélection des finalistes et d'un lauréat pour chaque catégorie. Le jury se compose de plusieurs gens d'affaires provenant en majorité de l'extérieur de Laval et se divise en sous-comités selon les différentes catégories. Tourisme Laval recommandera des membres du jury pour les « Grands Prix du tourisme québécois – Laval ». Afin de garantir la crédibilité de la démarche de sélection des entreprises et personnalités finalistes ainsi que des lauréats, un engagement de confidentialité sera signé par tous les jurés.

Le jury procède à l'analyse de toutes les candidatures sous la supervision de l'équipe d'avocats de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés qui veillera à ce que le code d'éthique du jury et l'engagement de confidentialité et de non-divulgaration soient respectés dans leur intégralité pour assurer la crédibilité des délibérations.

Un des membres du jury est nommé par le comité organisateur pour agir à titre de président du jury. S'il y a apparence de conflit d'intérêts pour un juré lors de l'analyse d'un dossier de candidature, le juré doit dénoncer ce conflit et se retirer de toutes décisions relatives à cette candidature et céder sa place au président du jury.

Il reviendra aux membres du jury de décider des entreprises et des personnalités qui seront finalistes et lauréates en accordant une note selon les grilles d'évaluation élaborées, par le comité organisateur, et en lien avec la pondération établie dans chaque questionnaire.



Pour l'ensemble des catégories, le jury procède à l'évaluation de toutes les candidatures sur la base des informations contenues dans le questionnaire et la lettre d'attestation de bonne santé financière. Les membres du jury ne peuvent pas communiquer directement avec un candidat ou une entreprise candidate.

Dans le cas d'une égalité entre deux candidatures, le président du jury dispose d'un vote additionnel et décidera du lauréat.

Le jury se réserve le droit de reclasser certaines candidatures. De plus, le jury se réserve le droit de ne pas remettre de prix dans une catégorie, si la note de passage n'est pas atteinte par l'ensemble des candidatures de cette catégorie.

Le jury peut écarter toute candidature sur le motif de fausses apparences.

Les dossiers de candidature ainsi que les grilles d'évaluation du jury seront remis au gestionnaire de projet de la Chambre pour valider la compilation des notes.

À la suite de la désignation des finalistes et des lauréats, les dossiers de candidature, y compris les grilles d'évaluation, seront conservés à la Chambre de commerce et d'industrie de Laval pour une période de deux (2) ans.

ANNONCE DES FINALISTES

La Chambre communiquera avec tous les participants au Concours en vue de leur annoncer s'ils ont été nommés finalistes. Les finalistes seront invités à la cérémonie officielle de remise de plaques lors du Cocktail des finalistes en février ou mars 2012 (date à confirmer).

ANNONCE DES LAURÉATS

Les lauréats seront dévoilés le soir du Gala Dunamis qui aura lieu le **18 avril 2012**, au Sheraton Laval.

CONFIDENTIALITÉ

Le personnel de la Chambre de commerce et d'industrie de Laval, les membres du jury, les avocats superviseurs, les membres du comité organisateur ainsi que toute autre personne ayant pris connaissance de tout document concernant une candidature sont tenus à la confidentialité.